



Départ d'un logement de fonction sans préavis

Par **haile77**, le **28/04/2008** à **12:25**

mon directeur m'a permis d'obtenir un logement de fonction sur mon lieu de travail;En contrepartie ,j'exerce une astreinte téléphonique les week-ends .Je n'ai absolument rien signé pour ce logement,et je souhaite le quitter;suis obligée d'avoir un préavis ?si oui de combien de temps? merci d'avance de l'interet que vous porterez à ma question